

## ACTIVITÉS DE FORMATION

### MODULE 2A: DÉTERMINATION DE LA QUALITÉ ET DE LA COMPLEXITÉ DES COMPOSANTES ET ÉTABLISSEMENT DE L'ÂGE APPARENT: CAS

Type d'activité : Organisée par l'OEAQ  
Statut(s) : Offert à tous



CE COURS FAIT PARTIE DU PROGRAMME DE FORMATION CONTINUE (PFC)

HRF

#### Clientèle visée

7 heures

Toute personne œuvrant déjà à la confection et à la tenue à jour de rôles d'évaluation foncière, à titre professionnel, technique ou administratif. Bien qu'il ne constitue pas un préalable, il est fortement recommandé d'avoir d'abord assisté au Module 2 (Modernisation de la description des terrains, des bâtiments résidentiels, multirésidentiels et agricoles) de ce programme de formation de transition.

#### Objectifs du cours

Après avoir complété le module 2A, le participant devrait, conformément aux consignes énoncées à l'édition modernisée du Manuel d'évaluation foncière du Québec:

FORMATEUR(S)

- Être en mesure de déterminer le degré de qualité et de complexité des composantes de tout bâtiment résidentiel de 5 logements ou moins;
- Avoir acquis les connaissances lui permettant de déterminer systématiquement la classe de ce type de bâtiments;
- Avoir acquis les connaissances lui permettant d'établir systématiquement l'âge apparent de ce type de bâtiments.

Mme Marie-Hélène Cadrin,  
É.A. et M. Louis Garant, É.A.

ORGANISATEUR(S)/  
ORGANISME(S)

#### Formateurs

OEAQ

Évaluatrice agréée depuis 2007, Mme Marie-Hélène Cadrin oeuvre dans le domaine de l'évaluation municipale depuis une douzaine d'années. Associée chez Jean-Pierre Cadrin & Ass., elle est signataire pour la MRC Memphrémagog et responsable des mises à jour et équilibrations pour plusieurs autres municipalités dans la région de l'Estrie. Elle a aussi participé à la modernisation de la municipalité d'Ogden dont le rôle d'évaluation a été déposé en 2011. Mme Cadrin est impliquée dans divers comités, notamment à l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec et à l'Association des Évaluateurs Municipaux du Québec (AEMQ), dont elle a été présidente de 2013 à 2015.

M. Louis Garant est évaluateur municipal et associé au sein de la firme Servitech Inc. Évaluateur agréé depuis 1994, il oeuvre en évaluation municipale depuis 1998. Il représente plusieurs villes du Québec, tant lors de la confection que lors de la défense des rôles d'évaluation pour différentes catégories d'immeubles commerciaux, tels: hôtels, centres commerciaux d'importance, méga centres et immeubles de grande surface, etc. M. Garant oeuvre aussi au niveau de l'évaluation résidentielle de masse et il a été fortement impliqué dans le processus de modernisation des dossiers résidentiels, dont celui de la Ville de Rouyn-Noranda qui a été la première ville d'importance à moderniser ses dossiers à l'automne 2011. Il collabore aussi régulièrement au développement d'outils informatiques d'évaluation municipale et représente l'AEMQ au sein de divers comités.

#### Cadre pédagogique

Présentation magistrale assistée de diapositives Powerpoint. Utilisation d'un cahier didactique abondamment illustré. Échanges avec les participants pour favoriser une compréhension immédiate des concepts.

#### Contenu

1. Précisions concernant certains renseignements descriptifs au bâtiment résidentiel
2. Repères de détermination de la qualité et de la complexité des composantes résidentielles
3. Détermination systématique de la classe
4. Établissement de l'âge apparent
6. Cas pratiques
7. Conclusion

#### Frais d'inscription

Les frais d'inscription comprennent la journée de cours et le document de référence qui sera distribué sur place. Les frais d'inscription sont des dépenses admissibles en vertu de la Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main d'œuvre (article 6, alinéa 3). Ils sont également déductibles d'impôt puisque l'Ordre est reconnu comme une institution d'enseignement.

#### Politique relative aux frais d'inscription

Les frais d'inscription sont dus à partir du moment de l'inscription. Des frais administratifs correspondant à 10% des frais d'inscription sont retenus en cas d'annulation d'une inscription. Toute demande d'annulation doit être soumise par écrit. Aucun remboursement ne sera effectué pour l'annulation d'une inscription dans les quatre jours ouvrables précédant la tenue de l'activité ou pour une absence à ladite

activité. Aucune substitution n'est permise (la personne qui se présente au cours doit être celle qui est inscrite). Veuillez noter qu'en cas d'annulation d'un cours par l'Ordre, celui-ci ne peut être tenu responsable des frais de réservation encourus par le participant (transport, hébergement, etc.).

[Retour à la liste des résultats](#)

#### CALENDRIER DE L'ACTIVITÉ

Informations	Coûts	Inscription / Nb de participants	
<b>Longueuil</b> <b>Modernisation, Module 2A, le 29 novembre 2016, Longueuil</b>  Lieu : Campus UdeS  Code : MOD2A_2016_2 Durée : 7 heures  Commentaires : Dernière séance de ce module. Horaire: 8h30 à 12h et 13h à 16h30.	<b>ÉA</b>  287,44 \$ CAD (taxes incluses)	Date limite d'inscription : 16 octobre 2016  Nb de participants inscription(s) : 0 min. 20 / max. 30	<b>JE M'INSCRIS</b>
	<b>Stagiaire</b>  287,44 \$ CAD (taxes incluses)		
	<b>Étudiant</b>  287,44 \$ CAD (taxes incluses)		

[Retour à la liste des résultats](#)